

**COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ADMISSION
MASTER MEEF 1^{er} degré
Campagne 2024-2025**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, et D. 612-36-2 ;
- VU les statuts de l'Université d'Orléans ;
- VU les statuts de l'INSPE Centre Val de Loire ;
- VU la proposition de composition du jury formulée par la directrice de l'INSPÉ Centre Val de Loire – Académie d'Orléans-Tours ;

DECIDE

Article 1 : Désignation des membres de la commission d'admission en Master

Les demandes d'admission en Master 1, au titre de l'année universitaire 2024-2025, pour le Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation, mention Premier degré, sont examinées par une commission composée des personnes désignées ci-après :

Présidente de la commission :

- **Mme Nathalie MAGNERON** **Maîtresse de Conférences**

Vice-Présidente de la commission :

- **Mme Cindy CHATEIGNIER** **Maîtresse de Conférences**

Membres de la commission :

- | | |
|----------------------------|------------------------|
| - Mme Céline BARBOSA | Professeure des écoles |
| - M. David CATEL | Professeur certifié |
| - M. Bruno HAUTIN | Professeur des écoles |
| - Mme Aude LEGROUX | Professeure des écoles |
| - Mme Sabine MAISONNIER | Professeure des écoles |
| - M. Andrés MERCHAN | Professeur des écoles |
| - Mme Stéphanie MICHELIZZA | Professeure des écoles |
| - M. Patrick TEMPLEREAU | Professeur agrégé |

Article 2 : Affichage

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'INSPÉ Centre Val de Loire.

Article 3 : Exécution

La directrice de l'INSPÉ Centre Val de Loire est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Orléans, le 30 janvier 2024


Éric BLOND